

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST VINCENT DE BARBEYRARGUES**

Séance du 16 Septembre 2013

Convocation du 9 Septembre 2013

N° 16-09-2013 / 04

L'an Deux Mil Treize et le Seize Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de ST VINCENT DE BARBEYRARGUES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Véronique TEMPIER, Maire.

Nombre de Conseillers,	Présents : Mesdames V. TEMPIER, D. PALLARES, E. COURTOIS, C. CREPON,
En exercice : 15	C. DELAVOIE, L. GOT
Présents : 08	Messieurs E. DENEVE, F. CAUSSIL,
Votants : 09 POUR	Absents : Mesdames C. VALAT (Procuration donnée à C. CREPON), P. GARCIAS,
01 ABST	M. MOURZELAS
	Messieurs A. VIGNE (Procuration donnée à V. TEMPIER), C. LUGAGNE,
	Y. CORMARY, D. NOUGARET,
	Secrétaire : Madame Christine CREPON.

Objet : LIEN - Liaison Intercommunale d'Évitement Nord de Montpellier - Avis sur les tracés.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Déclaration d'Utilité Publique relative à la fin des travaux du LIEN a été annulée par le Tribunal Administratif, et comme demandé par le Tribunal Administratif, le Conseil Général propose à la concertation d'autres tracés que celui prévu historiquement.

Madame le Maire indique que le LIEN passe au nord de St Vincent de Barbeyrargues et que pour finir cette réalisation, plusieurs tracés sont proposés à la concertation et qu'il convient de donner un avis en prenant en compte l'aménagement du territoire.

Mme Le Maire montre des tracés sur la carte qui contournent St Gély du Fesc par le Nord et traversent des espaces naturels. Outre l'aspect écologique, et contrairement à la vocation initiale du LIEN, ils ne desservent pas suffisamment le territoire et pourraient à terme faire office de liaison entre A9 et A750, ce qui n'est pas la vocation du LIEN.

Madame le Maire indique qu'il convient de donner un avis sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire, et après en avoir délibéré,

◆ **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur la variante dite Grabels/St Gély du Fesc Est version 1A Sud du Mas de Gentil, proche du tracé dit « historique », fait pour desservir et relier les villages.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus,

Pour extrait conforme.

Madame Le Maire,

Véronique TEMPIER

Certifié exécutoire par Madame le Maire,

Publication le 18 septembre 2013

Transmis à M. le Préfet le 19 SEP. 2013

Madame le Maire,

Véronique TEMPIER

